

Arrêtés ministériels

A.M., 2014

Arrêté numéro 2014-006 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en date du 15 août 2014

CONCERNANT la constitution de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency, secteur B

LE MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU le premier alinéa de l'article 20 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) qui prévoit que, pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts, le ministre peut constituer des forêts d'enseignement et de recherche;

VU qu'il y a lieu de constituer une nouvelle forêt d'enseignement et de recherche contiguë au territoire de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency;

VU l'article 367 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier suivant lequel le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est responsable de l'application de cette loi;

VU le décret numéro 420-2014 du 7 mai 2014 concernant le ministre et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, suivant lequel les fonctions du ministre des Ressources naturelles prévues notamment à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier sont confiées au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le territoire décrit en annexe et localisé dans la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, dont les cartes topographiques apparaissent également en annexe, est constitué en forêt d'enseignement et de recherche;

Cette forêt d'enseignement et de recherche ainsi constituée est dénommée « Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency, secteur B ».

Québec, le 15 août 2014

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,
LAURENT LESSARD

FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
MONTMORENCY, SECTEUR B

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Superficie : 33 028 hectares

Le territoire est borné comme suit :

— au nord et à l'est par les unités d'aménagement 03153 et 03351;

— au sud par la Seigneurie de Beaupré (propriété du Séminaire de Québec);

— à l'ouest par le parc national de la Jacques-Cartier.

Sont exclus de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency, secteur B :

— le refuge biologique numéro 03153R002;

— le refuge biologique numéro 03153R004;

— le refuge biologique numéro 03153R008;

— le refuge biologique numéro 03153R009;

— la Forêt ancienne du Lac-des-Neiges;

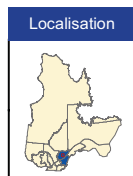
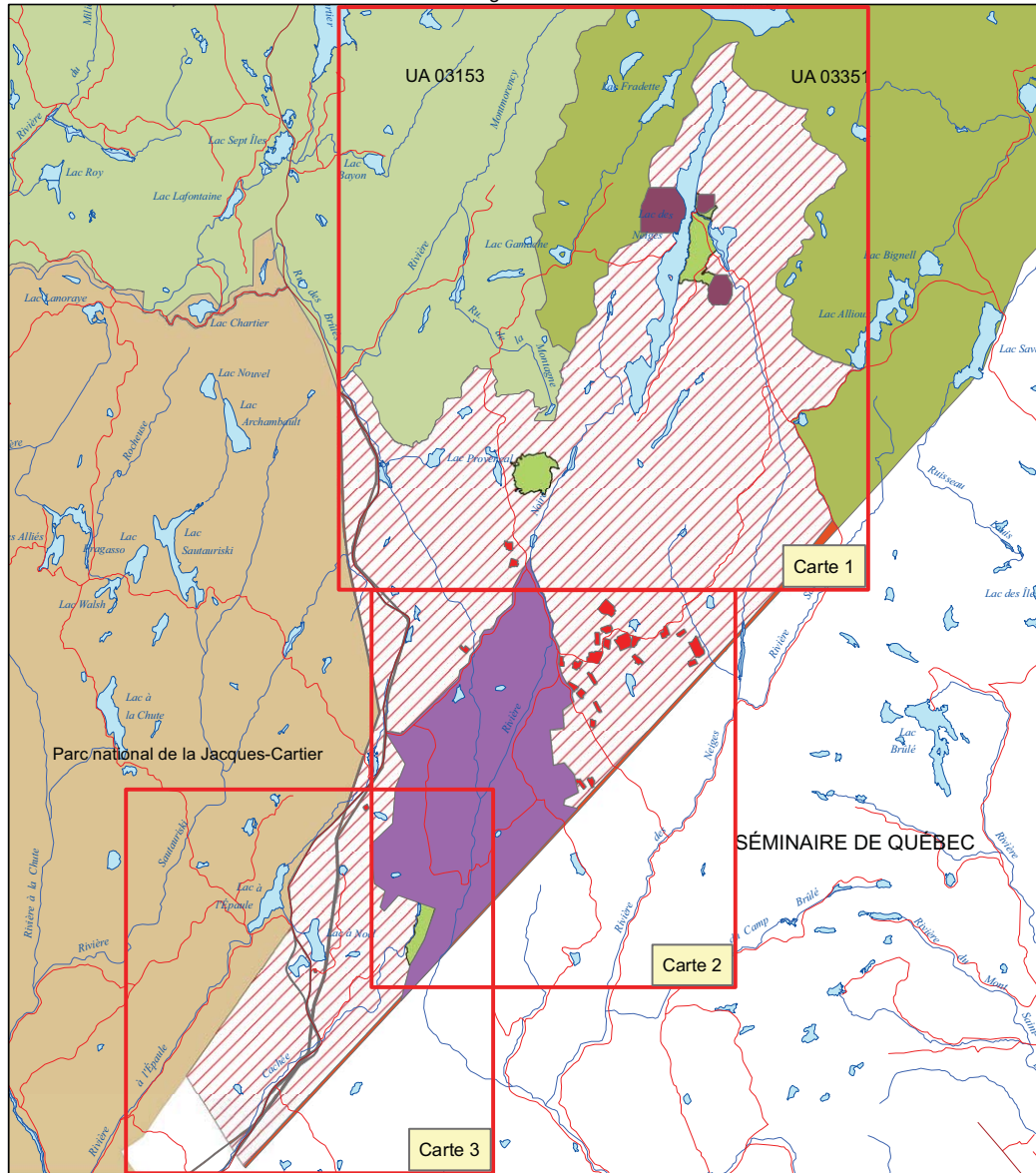
— 26 forêts d'expérimentation (numéros 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 716, 717, 718, 760 et 761);

— la route 175 et son emprise;

— trois lignes de transport d'énergie.

Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency

Carte générale








FER Montmorency

Superficie: 6 632 ha

FER Montmorency, secteur B

Superficie: 33 028 ha

Exclusions à la FER Montmorency, secteur B

-  Refuge biologique
-  Écosystème forestier exceptionnel
-  Ligne de transport d'énergie
-  Forêt d'expérimentation
-  Route 175 et emprise

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°

Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), niveau 07

1 / 225 000

Réalisation : 2014-05-15

Ministère Forêts, Faune et Parcs
Direction générale de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

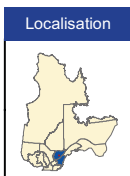
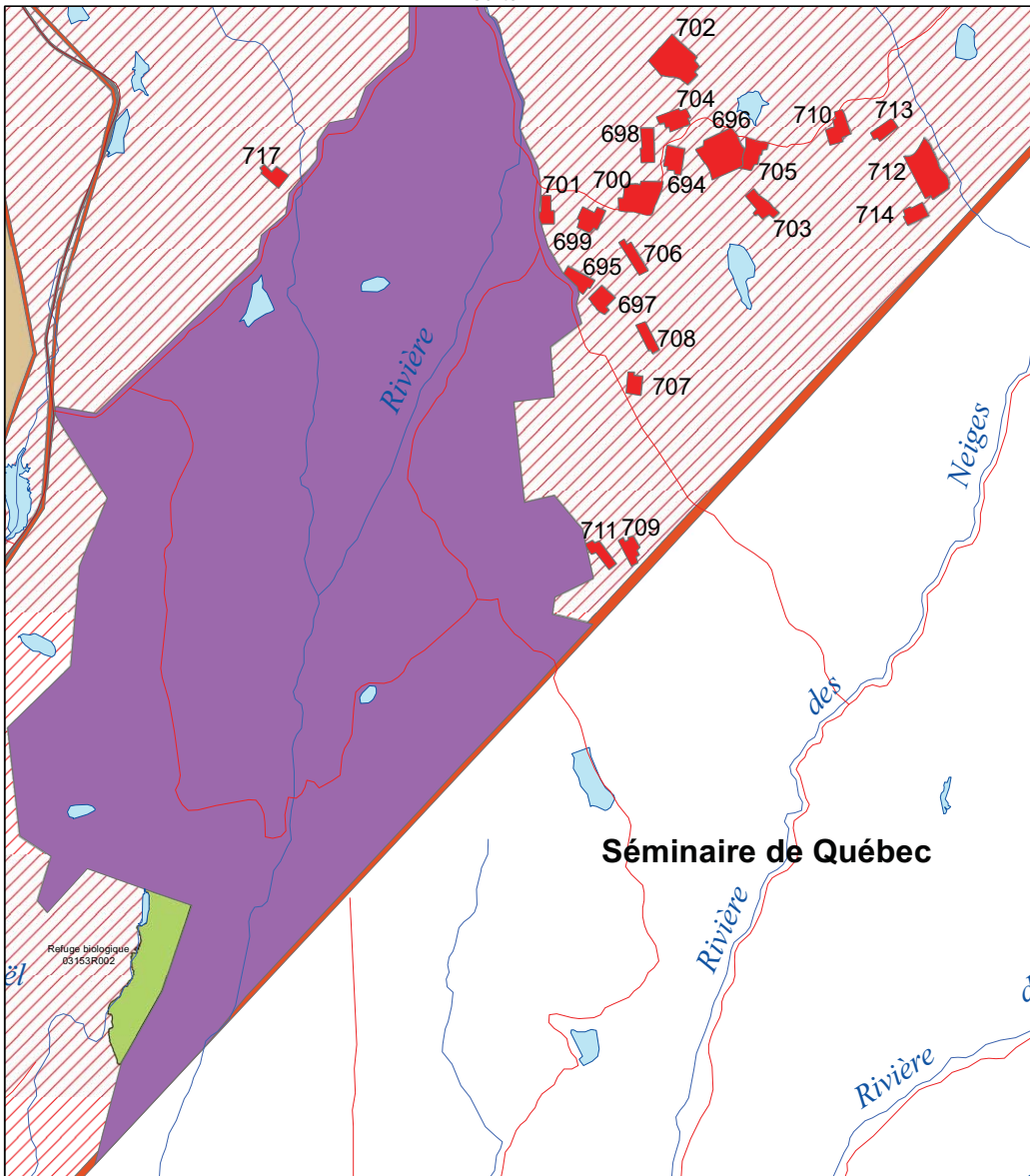
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2^e trimestre 2014

Forêts, Faune
et Parcs

Québec

Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency

Carte 2



FER Montmorency

Superficie: 6 632 ha

FER Montmorency, secteur B

Superficie: 33 028 ha

Exclusions à la FER Montmorency, secteur B

- Refuge biologique
- Écosystème forestier exceptionnel
- Ligne de transport d'énergie
- Forêt d'expérimentation
- Route 175 et emprise

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 07



Réalisation : 2014-05-15

Ministère Forêts, Faune et Parcs
Direction générale de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

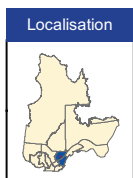
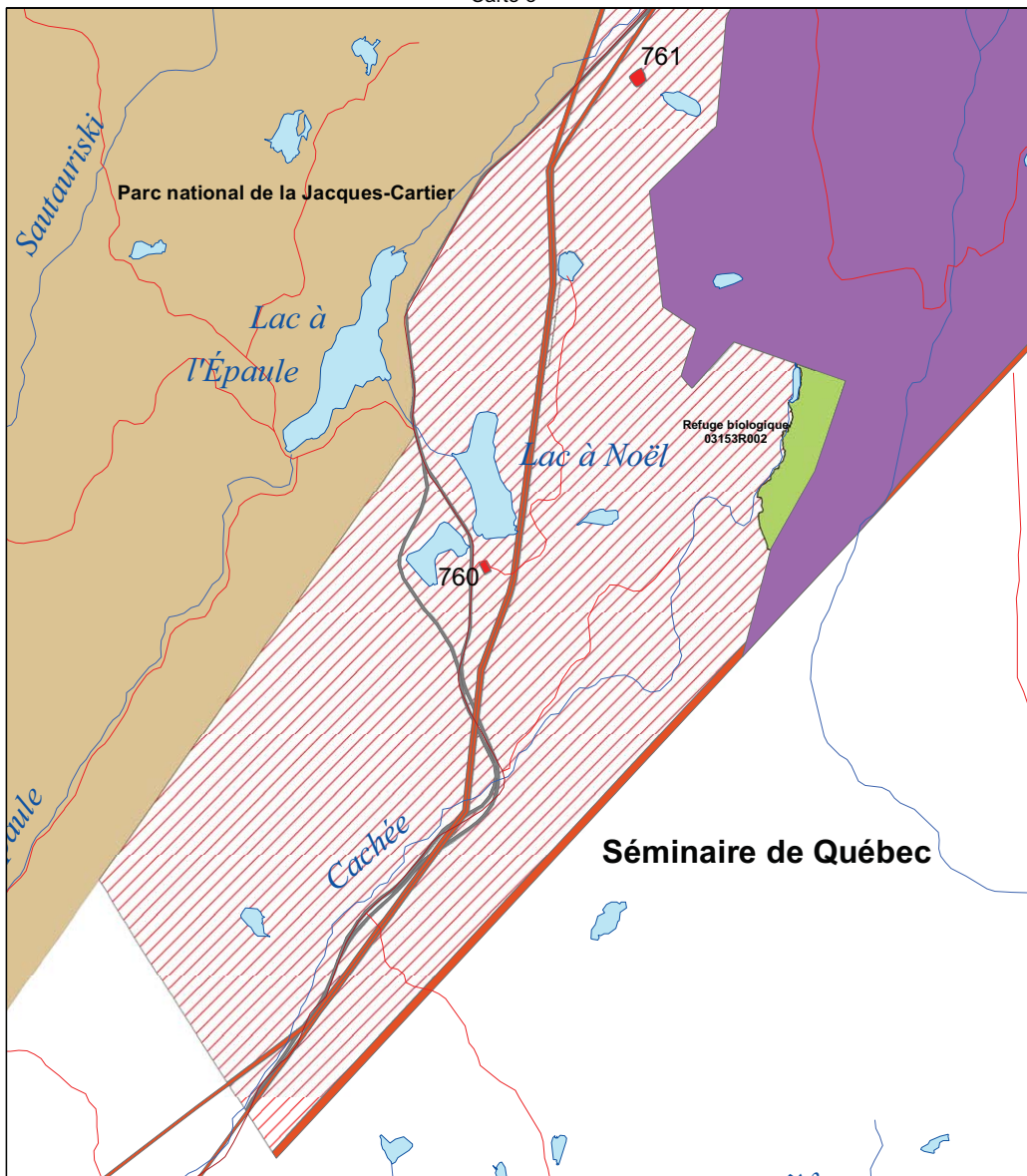
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2^e trimestre 2014

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency

Carte 3



- FER Montmorency**
 Superficie: 6 632 ha
- FER Montmorency, secteur B**
 Superficie: 33 028 ha
- Exclusions à la FER Montmorency, secteur B**
- Refuge biologique
 - Écosystème forestier exceptionnel
 - Ligne de transport d'énergie
 - Forêt d'expérimentation
 - Route 175 et emprise

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPO), fuseau 07

0 1 2 3 km
 1/75 000

Réalisation : 2014-05-14
 Ministère Forêts, Faune et Parcs
 Direction générale de la Capitale-Nationale
 et de la Chaudière-Appalaches
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 2^e trimestre 2014

